

GE_GERICHTE A/3571/2014 vom 3. November 2015

GE Cour de justice, 2015-11-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3571_2014

FR: GE_GERICHTE A/3571/2014 du 3 novembre 2015

IT: GE_GERICHTE A/3571/2014 del 3 novembre 2015

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 03.11.2015
A/3571/2014

A/3571/2014 ATAS/825/2015 du 03.11.2015 (AVS) , RETIRE République et canton de Genève POUVOIR JUDICIAIRE A/3571/2014 ATAS/825/2015 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 3 novembre 2015 2^{ème} Chambre En la cause
Monsieur A_____, domicilié à Onex recourant contre CAISSE CANTONALE
GENEVOISE DE COMPENSATION, sis rue des Gares 12, Genève intimée Vu la décision
rendue par la caisse cantonale genevoise de compensation (ci-après : la caisse) le 18 octobre
2014 ; Vu le recours interjeté le 20 novembre 2014 par Monsieur A_____ (ci-après : le
recourant) ; Vu la réponse de la caisse du 16 décembre 2014 ; Vu l'entretien téléphonique
du 28 septembre 2015 de Madame A_____, mère du recourant avec le greffe de la
chambre des assurances sociales de la Cour de justice, lors duquel Madame A_____ a
indiqué que son fils avait été aidé par son père, A_____, dans la rédaction du recours, et
que ce dernier était décédé récemment de façon subite ; Que la mère du recourant a sollicité
un délai pouvoir faire représenter le cas échéant son fils par un mandataire
professionnellement qualifié ; Vu le courrier du 21 octobre 2015 par lequel le recourant
indique retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. * *
* * * PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1.
Prend acte du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Raye la cause du rôle.![endif]>![if> La
greffière Sylvie SCHNEWLIN Le président Raphaël MARTIN Une copie conforme du
présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le
greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.